

Plan du document

1. Contexte de l'élaboration des informations financières 2004 en normes IFRS

2. Etats financiers en normes IFRS

Bilan consolidé au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2004

Compte de Résultat consolidé au 31 décembre 2004

Tableau des Flux de Trésorerie au 31 décembre 2004

3. Principes Comptables et Méthodes d'évaluation

3.1. Normes appliquées et options comptables liées à la première adoption

- 3.1.1. Présentation des normes appliquées
- 3.1.2. Description des options comptables liées à la première adoption des normes IFRS
- 3.1.3. Options comptables anticipées en référentiel français dès l'exercice 2004

3.2. Description des principes et méthodes comptables

- 3.2.1. Méthodes de consolidation
- 3.2.2. Méthode de conversion des éléments en devises
- 3.2.3. Actifs non courants
 - 3.2.3.1. Droits audiovisuels
 - 3.2.3.2. Ecart d'acquisition
 - 3.2.3.3. Immobilisations corporelles
 - 3.2.3.4. Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés
 - 3.2.3.5. Actifs financiers
 - 3.2.3.6. Coûts d'emprunt
- 3.2.4. Programmes et droits de diffusion
- 3.2.5. Instruments financiers dérivés
- 3.2.6. Dettes financières
- 3.2.7. Provisions
- 3.2.8. Impôts différés
- 3.2.9. Présentation et comptabilisation produits de l'activité
- 3.2.10. Paiements en actions

4. Etats de passage entre les comptes établis selon les principes français et les comptes établis selon les normes IFRS

4.1. Variation des capitaux propres entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004

Etat de passage

4.2. Compte de résultat 2004

Etat de passage

- 4.2.1. Détail des retraitements sur le compte de résultat
- 4.2.2. Détail des reclassements sur le compte de résultat

4.3. Bilan au 31 décembre 2004

Etat de passage

- 4.3.1. Détail des retraitements sur le bilan
- 4.3.2. Détail des reclassements sur le bilan

4.4. Description des principaux retraitements IFRS

- 4.4.1. Retraitement du siège social
- 4.4.2. Instruments financiers dérivés
- 4.4.3. Comptabilisation de l'emprunt obligataire au coût amorti
- 4.4.4. Paiements en actions

- 4.4.5. Ecarts d'acquisition
- 4.4.6. Contrats de location-financement
- 4.4.7. Instruments sur actions propres
- 4.4.8. Impôts différés

4.5. Description des principaux reclassements IFRS

- 4.5.1. Présentation du compte de résultat
- 4.5.2. Présentation du bilan
- 4.5.3. Reclassement en écarts d'acquisition des fonds de commerce activés lors de regroupements d'entreprises

4.6. Principales incidences des normes IFRS sur le tableau de flux de trésorerie

4.7. Chiffres-clès en normes IFRS aux arrêtés 2004 et 1^{er} trimestre 2005

5. Rapport spécifique des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés retraités IFRS de l'exercice 2004

1. Contexte de l'élaboration des informations financières 2004 en normes IFRS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), émis par l'IASB (*International Accounting Standards Board*). Le groupe TF1, qui a appliqué jusqu'en 2004 les principes comptables français, étant soumis à cette obligation, doit établir à compter de l'exercice 2005 ses comptes consolidés selon les normes IFRS.

Un comparatif doit également être établi selon le référentiel IFRS au titre de l'exercice 2004. Le groupe TF1 a donc préparé un bilan d'ouverture au 1er janvier 2004, qui constitue la date de transition aux normes IFRS. Les impacts de la transition aux normes IFRS au 1er janvier 2004 sur le bilan consolidé ont fait l'objet d'une communication dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2004 (paragraphe 1.4).

Le présent document a pour objet la publication d'états de passage commentés entre les comptes établis selon les principes comptables français et ceux préparés conformément aux normes IFRS. Ces tableaux de réconciliation présentent l'impact de la transition IFRS sur :

- la variation des capitaux propres de l'ensemble consolidé entre le 1er janvier et le 31 décembre 2004,
- le compte de résultat de l'exercice 2004,
- le bilan au 31 décembre 2004.

Les principales incidences de l'application des normes IFRS sur le tableau de flux de trésorerie sont également décrites.

L'information financière en normes IFRS sur l'exercice 2004 a été établie sous la responsabilité du Conseil d'Administration et a fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes du Groupe (voir note 5).

2. Etats financiers en normes IFRS

Bilan consolidé au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2004

	31.12.04	01.01.04
	Net	Net
ACTIF (en millions d'euros)		
Immobilisations incorporelles	125,1	131,1
Droits audiovisuels	92,8	99,7
Autres immobilisations incorporelles	32,3	31,4
Ecart d'acquisition	889,0	876,5
Immobilisations corporelles	208,2	229,4
Participations dans les entreprises associées	45,1	12,0
Autres actifs financiers	10,7	12,3
Actifs d'impôts	52,4	48,0
ACTIF NON COURANT	1 330,5	1 309,3
Programmes et droits de diffusion	535,4	501,0
Matières premières et approvisionnement	16,0	10,5
Clients et autres débiteurs	1 218,6	1 142,4
Instruments financiers dérivés de change	0,9	1,5
Instruments financiers dérivés de taux	11,3	3,7
Trésorerie et équivalents	158,9	185,1
ACTIF COURANT	1 941,1	1 844,2
TOTAL DE L'ACTIF	3 271,6	3 153,5

PASSIF (en millions d'euros)	31.12.04	01.01.04
Capital	43,0	43,0
Primes et réserves	707,0	636,7
Résultat net (part du groupe)	224,7	206,4
Capitaux propres part du groupe	974,7	886,1
Intérêts minoritaires	0,8	1,4
CAPITAUX PROPRES	975,5	887,5
Emprunts long terme	524,3	511,1
Provisions non courantes	30,1	22,5
Passif d'impôts non courants	62,6	72,7
PASSIF NON COURANT	617,0	606,3
Dettes financières à court terme (1)	57,1	116,5
Instruments financiers dérivés de change	4,1	1,9
Instruments financiers dérivés de taux	2,5	9,5
Fournisseurs et autres créditeurs	1 557,3	1 462,4
Provisions courantes	58,1	69,4
PASSIF COURANT	1 679,1	1 659,7
TOTAL DU PASSIF	3 271,6	3 153,5
(1) Dont concours bancaires courants	16,6	0,6

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)	2004
Recettes de Publicité	1 781,1
<i>ANTENNE TF1</i>	<i>1 645,5</i>
<i>AUTRES SUPPORTS</i>	<i>135,6</i>
Recettes de la diversification	1 048,3
Ventes de prestations techniques	20,2
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 849,6
Autres produits de l'activité	3,2
Consommation de production externe	(644,6)
Autres achats consommés et variation de stocks	(516,0)
Charges de personnel	(383,1)
Charges externes	(611,6)
Impôts et taxes	(130,2)
Dotations nettes aux amortissements	(100,6)
Dotations nettes aux provisions	(43,3)
Autres produits et charges opérationnels	(40,4)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	383,0
Autres produits et charges opérationnels non courants	0,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	383,0
Coût de l'endettement financier brut	(22,6)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2,0
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(20,6)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	2,0
Charge d'impôt	(136,2)
Quote-Part du résultat net des sociétés MEE	(5,0)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	223,2
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	
RÉSULTAT NET	223,2
Résultat hors-groupe	1,5
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	224,7
Nombre moyen d'actions en circulation	214 229
Résultat net par action (en euros)	1,05
Résultat net dilué par action (en euros)	1,04

**Tableau de financement consolidé en flux de trésorerie
au 31 décembre 2004 (en millions d'euros)**

	31.12.04
1 - Opérations d'exploitation	
• Résultat net	223,2
• Amortissements et provisions	97,5
- Immobilisations incorporelles	48,8
- Immobilisations corporelles	48,4
- Immobilisations financières	(6,6)
- Ecart d'acquisition	10,8
- Provisions risques et charges	(3,9)
• Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	(7,7)
• Profits / Pertes latents de réévaluation (juste valeur)	(0,3)
• Charges et produits calculés liés aux SO et assimilés	3,8
• Résultats de cessions d'actifs	8,1
• Quote-part des sociétés mises en équivalence	5,0
• Produits de dividendes (titres non consolidés)	(1,7)
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt	327,9
• Coût de l'endettement financier net	25,8
• Charge d'impôt (y.c impôts différés)	136,2
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	489,9
• Impôts versés	(148,3)
• Variation du BFR lié à l'activité	(10,0)
FLUX NET de TRESORERIE généré par l'activité	331,6
2 - Opérations d'investissement	
• Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(70,3)
• Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4,4
• Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(3,3)
• Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	2,2
• Incidence des variations de périmètre	(54,4)
• Dividendes reçus	1,7
• Variation des prêts et avances consentis	0,2
FLUX NET de TRESORERIE liés aux opérations d'investissement	(119,5)
3 - Opérations de financement	
• Sommes reçues lors de l'exercice de stocks-options	3,7
• Rachats et reventes d'actions propres	1,3
• Souscription au capital de sociétés mises en équivalence	(3,3)
• Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(139,4)
• Encaissements liés aux nouveaux emprunts	15,0
• Remboursements d'emprunts (y.c contrats de location-financement)	(104,2)
• Intérêts financiers nets versés (y.c contrats de location-financement)	(25,2)
FLUX NET de TRESORERIE liés aux opérations de financement	(252,1)
• Incidence de la variation des taux de change	0,0
• Incidence des variations de principes comptables	(1,9)
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE	(41,9)
Trésorerie au début de l'exercice	184,2
Variation de la trésorerie	(41,9)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	142,3

3. Principes Comptables et Méthodes d'évaluation

3.1. Normes appliquées et options comptables liées à la première adoption

3.1.1. Présentation des normes appliquées

La préparation des informations financières 2004 en normes IFRS repose sur les normes et interprétations publiées au 31 décembre 2004, adoptées par l'Union Européenne, et sur les options retenues par le groupe TF1, exposées dans le présent document.

Compte tenu du fait que l'information comparative 2004 jointe aux comptes consolidés 2005 devra être établie sur la base des principes applicables au 31 décembre 2005, il ne peut être exclu que le groupe TF1 doive, le cas échéant, modifier les informations du présent document pour tenir compte des évolutions éventuelles des normes IFRS et de leur adoption par l'Union Européenne.

Le groupe TF1 a appliqué dans ses informations financières 2004 en normes IFRS présentées ici :

1. toutes les normes IFRS et interprétations IFRIC en vigueur au 1er janvier 2005. Toutes ces normes et interprétations ont été adoptées par l'Union Européenne.
2. par anticipation, les normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers. Le groupe TF1 n'est concerné par aucun des paragraphes de la norme IAS 39 qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne.

3.1.2. Description des options comptables liées à la première adoption des normes IFRS

Les informations financières IFRS 2004 sont établies conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 (*Première application du référentiel IFRS*), qui prévoit l'application rétrospective au 1^{er} janvier 2004 des principes comptables retenus pour l'établissement des premières informations financières en normes IFRS. L'incidence de ces retraitements est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.

Toutefois, certaines exceptions facultatives à ce principe de retraitement rétrospectif, autorisées par la norme IFRS 1, ont été retenues par le Groupe TF1 :

- *Regroupements d'entreprises*

Le groupe TF1 a choisi de ne pas retraiter, selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004.

- *Paiement sur la base d'actions*

Le groupe TF1 a choisi d'appliquer les dispositions de la norme IFRS 2 visant les rémunérations payées sur la base d'actions, aux seuls instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 31 décembre 2003.

- *Ecart de conversion*

Le groupe TF1 a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion au 1er janvier 2004, relatifs à la conversion en euros des comptes des filiales ayant une devise étrangère comme monnaie de fonctionnement. Ce reclassement est sans impact sur le montant total des capitaux propres consolidés.

Pour toutes les autres normes IFRS, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et passifs au 1er janvier 2004 a été effectué de manière rétrospective comme si les normes IFRS avaient toujours été appliquées.

3.1.3. Options comptables anticipées en référentiel français

1. L'application de la norme IAS 19 relative aux engagements envers le personnel a été anticipée dans les comptes consolidés établis selon les principes comptables français dès le 31 décembre 2003. En effet, le groupe TF1 a procédé en 2003 à un changement de méthode en décidant de provisionner l'ensemble des engagements de retraite et avantages similaires conformément à la recommandation 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003.

2. Comme le précise la note 2.2.2 de l'Annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2004 établis en normes françaises, le groupe TF1 a opéré à partir du 1^{er} janvier 2004 des changements de présentation qui, tout en s'inscrivant dans le référentiel comptable français, convergent vers une présentation compatible avec les normes internationales. Ces changements de présentation, anticipés dès la publication au titre de l'exercice 2004, sont donc maintenus dans les comptes élaborés selon les principes comptables IFRS. Ils peuvent être résumés comme suit :

- *Droits de diffusion des programmes (incidence sur la présentation du bilan)*

Les droits de diffusion sont entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. L'ensemble des droits qui ne remplissent pas ces conditions figurent dorénavant en engagements hors bilan (pour la part des droits non réglée) ou en acomptes fournisseurs (pour les droits ayant déjà fait l'objet d'un versement d'acomptes).

- *Chiffre d'affaires (incidence sur la présentation du compte de résultat)*

Les prévisions de retour sur marchandises vendues ne sont plus comptabilisées par le biais d'une provision pour risques, mais d'un avoir à établir qui vient diminuer le chiffre d'affaires et d'un avoir à recevoir qui vient diminuer les charges afférentes.

Les reversements sur certains contrats de distribution sont déduits du chiffre d'affaires de manière à ne faire apparaître en produits que l'avantage économique revenant au groupe TF1, à savoir la commission.

3.2. Description des principes et méthodes comptables

3.2.1. Méthodes de consolidation

- *Filiales*

Les sociétés sur lesquelles TF1 exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les entités détenues par TF1 dans lesquelles le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties dont aucune n'exerce seule le contrôle effectif sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Selon cette méthode, le groupe inclut sa quote-part dans les actifs, passifs, produits et charges de la filiale dans les postes appropriés des états financiers consolidés.

- *Entreprises associées*

Les entreprises associées se définissent comme les participations, différentes des filiales, dans lesquelles le groupe est en mesure d'exercer une influence notable, c'est à dire lorsqu'il a le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société-mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation du groupe dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

- *Transactions éliminées en consolidation*

Les soldes et les transactions intra-groupe ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Cette élimination est pratiquée au prorata de l'intérêt du groupe dans l'entreprise pour les filiales consolidées par intégration proportionnelle.

3.2.2. Méthode de conversion des éléments en devises

- *Transactions en devises étrangères*

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le cours de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère qui sont comptabilisés au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

- *Etats financiers des entités étrangères*

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « écarts de conversion » (« Primes et réserves ») des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

3.2.3. Actifs non courants

3.2.3.1. Droits audiovisuels

Dans cette rubrique figurent les parts de films et de programmes audiovisuels coproduits par TF1 Films Production, TF1 Vidéo, Glem et Téléma, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 International, TCM DA, TF1 Entreprises et CIBY DA, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique et Baxter.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à leur coût historique. L'inscription en immobilisation, ainsi que les modalités d'amortissement de ces droits se définissent comme suit :

Date d'inscription en immobilisation	Modalités d'amortissement			
	Part coproducteur	Droits audiovisuels Distribution	Droits audiovisuels Négoce	Droits musicaux
Dernier tour de manivelle	sur recettes			
Visa d'exploitation	3 ans linéaire			
Signature du contrat		3 ans linéaire ou sur recettes	5 ans linéaire	2 ans 75% 1 ^{ère} année 25% 2 ^{ème} année

La modalité d'amortissement retenue pour les films coproduits par TF1 Films Production et Téléma est celle qui permet d'amortir les films le plus rapidement possible ; la méthode peut donc différer d'un film à l'autre.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée individuellement, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur comptable après amortissement.

3.2.3.2. Ecart d'acquisition

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur.

L'écart résiduel est inscrit au poste « écarts d'acquisitions » et affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 3.2.3.4 ci-dessous. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel.

3.2.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations. La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs :

Constructions :	25 à 50 ans
Equipements techniques :	3 à 7 ans
Autres installations, outillage et mobilier :	2 à 10 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

- *Contrats de location :*

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe TF1 supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17. Antérieurement à la transition aux normes IFRS, seuls les contrats de crédit-bail étaient retraités en consolidation.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation.

3.2.3.4. Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés

L'évaluation de la valeur d'entrée des actifs immobilisés, en conformité avec les principes comptables du groupe, est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

En particulier, la valeur au bilan des actifs incorporels (hors droits audiovisuels évalués selon les principes décrits à la note 3.2.3.1) et des écarts d'acquisition est comparée à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent. La valeur d'usage de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du plan d'affaires à moyen terme élaboré par la direction de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital du groupe TF1 et en ajustant ce dernier pour en déduire un « taux avant impôt » ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'Unité Génératrice de Trésorerie est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris écarts d'acquisition) ; une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T., et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

3.2.3.5. Actifs financiers

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées au bilan selon la méthode de la mise en équivalence, décrite à la note 3.2.1.

Les autres actifs financiers sont principalement composés de participations dans des sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

3.2.3.6. Coûts d'emprunt

Dans le cadre de la transition vers le référentiel IFRS, le groupe a décidé d'opter pour la méthode préférentielle définie par IAS 23, méthode selon laquelle les coûts d'emprunt supportés au cours de la période de production sont exclus du coût des actifs immobilisés.

3.2.4. Programmes et droits de diffusion

a) La rubrique « programmes et droits de diffusion » recouvre :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du groupe TF1 pour l'antenne TF1,
- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du groupe, et de la part coproducteur relative aux émissions réalisées pour le compte des chaînes du groupe.

b) Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock lorsque les deux conditions suivantes sont réalisées (cf note 3.1.4) :

- l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe)
- l'ouverture des droits (pour la production externe)

La production externe non diffusée dont les droits ont expiré fait l'objet d'une réforme.

c) Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ;
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition, diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations calculées selon les modalités indiquées au paragraphe "d".

d) Les programmes de TF1 SA (qui constituent la part prépondérante des stocks de programmes du groupe) sont réputés consommés lors de leur diffusion, selon les modalités suivantes :

d.1 Achats de droits de télédiffusion, coproductions de programmes et coproductions déléguées d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes

Ces programmes sont consommés à 100% lors de leur première diffusion, sauf cas particuliers non significatifs.

d.2 Coproductions déléguées d'une durée unitaire égale ou supérieure à 52 minutes

Ces programmes sont consommés à 100% lors de leur première diffusion, sauf en cas de diffusions multiples où ils sont consommés à 80% lors de leur première diffusion et à 20% à la deuxième.

d.3 Achats de droits de télédiffusion de films longs métrages, téléfilms, séries et dessins animés

Ces programmes sont consommés à 100% lors de leur première diffusion, sauf en cas de diffusions multiples où ils sont consommés à 50% à la première diffusion et 50% à la deuxième.

d.4 Tous les autres programmes de TF1 SA sont consommés à 100% dès leur première diffusion.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

3.2.5. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Ces instruments comprennent des accords de swap et des options de taux d'intérêt, ainsi que des achats à terme de devises et des options de change.

Certains instruments financiers font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ils ont donné lieu à la mise en place d'une documentation conforme à la norme IAS 39. En fonction de la nature de l'élément couvert, le Groupe a procédé à deux formes de comptabilisation :

- couverture de juste valeur (élément comptabilisé au bilan) : comptabilisation symétrique des variations de juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture en résultat.
- couverture de flux de trésorerie futurs : comptabilisation des variations de juste valeur de l'instrument financier en capitaux propres jusqu'au dénouement de l'opération.

D'autres instruments financiers ne sont pas traités comme des instruments de couverture car ils ne satisfont pas aux critères de qualification fixés par la norme IAS 39, ou parce que le Groupe a choisi de ne pas leur appliquer la comptabilité de couverture afin de ne pas alourdir exagérément ses procédures administratives. Dans ce cas, tout profit ou perte résultant des variations de valeur de marché est comptabilisé en résultat.

3.2.6. Dettes financières

- *Emprunt obligataire*

Le groupe TF1 a souscrit un emprunt obligataire de 500 M€ à taux fixe à échéance 2010.

Cet emprunt a été enregistré au coût qui correspond au montant reçu, net des coûts liés à l'emprunt. Il a, d'autre part, fait l'objet d'une couverture de taux pour un montant de 300 M€.

La comptabilisation de cet emprunt obéit aux principes suivants :

- le montant de l'emprunt couvert est comptabilisé selon la méthode de couverture de juste valeur énoncée ci-dessus ;
- la partie non couverte de l'emprunt est évaluée au coût amorti et les frais d'émission d'emprunt sont ainsi déduits de la dette financière, puis actualisés sur la durée de l'emprunt.

- *Autres dettes financières*

Ce poste est principalement constitué de la dette relative aux contrats de location-financement (cf note 3.2.3.3).

3.2.7. Provisions et passifs éventuels

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que cette sortie de ressources

n'est pas déjà couverte par un passif. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable.

3.2.8. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

3.2.9. Présentation et comptabilisation des produits de l'activité

Les produits de l'activité du groupe TF1 sont reconnus dès lors que :

- Les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au groupe de manière probable ;
- le montant des revenus peut être mesuré d'une façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Plus spécifiquement, on distingue les principes suivants de reconnaissance du chiffre d'affaires, par type d'activité :

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Le produit d'opérations d'échange est constaté si les biens ou services faisant l'objet d'opérations d'échanges sont de nature différente et si le produit de ces opérations a une substance économique et peut être mesuré de manière fiable. Le produit d'opérations d'échanges est valorisé à la juste valeur des biens ou services reçus, corrigée d'éventuels mouvements de trésorerie associés à la transaction.

Les ventes de droits audiovisuels sous licence sont constatées lorsque le bénéficiaire de la licence a reconnu le programme comme étant conforme aux conditions du contrat de licence (acceptation technique).

En ce qui concerne les *ventes de marchandises et de produits* des activités d'édition et de distribution, il est rappelé à la note 3.1.3 que le chiffre d'affaires est présenté net des prévisions de retour attendus et des reversements effectués dans le cadre de certains contrats de mandat de distribution.

Les abonnements au service de télévision par satellite de TPS sont comptabilisés en produits de manière linéaire sur la durée de la prestation correspondante. Les remises accordées aux clients lors de leur souscription aux offres sont comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires ; les autres coûts d'acquisition sont enregistrés en charges d'exploitation lorsqu'ils sont encourus.

3.2.10. Paiements en actions

TF1 a attribué au personnel des options de souscription d'actions qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, qui couvre les paiements fondés sur des actions, une charge de personnel est comptabilisée à hauteur de la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres reçus. Cette charge, qui est évaluée à la date d'attribution des options sur la base du modèle de Black-Scholes-Merton, est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2004 ont fait l'objet d'un retraitement.

4. Etats de passage entre les comptes établis selon les principes français et les comptes établis selon les normes IFRS

4.1. Variation des capitaux propres de l'ensemble consolidé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004

La réconciliation entre les variations de capitaux propres de l'ensemble consolidé établis respectivement selon le référentiel comptable français et en normes IFRS peut être analysée comme suit :

(en M€)	Notes	1er janvier 2004	Exercice d'options de souscription d'actions	Opérations sur actions propres	Dividende distribué	Variations de change	Autres mouvements	Résultat net 2004	31 décembre 2004
Capitaux propres en normes françaises		866,1	3,7	1,1	(139,5)	0,0	1,2	218,6	951,2
Retraitement du siège social	4.4.1.	30,9							30,9
Instruments financiers	4.4.2.	(2,8)					(0,8)	1,0	(2,6)
Instruments sur actions propres	4.4.7.	2,1					(7,0)	(1,3)	(6,2)
Paiements en actions	4.4.4.						3,8	(3,8)	0,0
Ecart d'acquisition	4.4.5.							8,6	8,6
Autres ajustements		(0,2)					(0,2)	0,1	(0,3)
Impôts différés	4.4.8.	(8,6)					2,5		(6,1)
Capitaux propres en normes IFRS		887,5	3,7	1,1	(139,5)	0,0	(0,5)	223,2	975,5
Dont :									
Part des minoritaires		1,4			(0,4)		1,3	(1,5)	0,8
Part du groupe		886,1	3,7	1,1	(139,1)	0,0	(1,8)	224,7	974,7

4.2. Compte de résultat 2004

L'impact de la transition aux normes IFRS sur le compte de résultat a été subdivisé en deux catégories qui font l'objet de notes explicatives distinctes :

- les retraitements qui ont un impact sur le résultat consolidé
- les reclassements qui portent essentiellement sur la classification des éléments au sein du compte de résultat.

En M€	2004.12 Normes françaises	Retraitements IFRS	Reclassements IFRS	2004.12 Normes IFRS
Chiffre d'affaires	2 835,4		14,2	2 849,6
Divers	26,0		(22,8)	3,2
<i>Total Produits d'exploitation</i>	<i>2 861,4</i>			
Consommation de production externe	(644,6)			(644,6)
Charges de personnel	(379,2)	(3,8)	(516,0)	(516,0)
Autres charges d'exploitation	(1 340,1)			(1 340,1)
Dotations nettes aux amortissements	(100,5)	(0,1)	(612,0)	(611,6)
Dotations nettes aux provisions	1,8	(10,8)	(130,2)	(130,2)
<i>Total Charges d'exploitation</i>	<i>(2 462,6)</i>			
Résultat d'exploitation	398,8	(14,3)	(1,5)	383,0
Produits financiers	20,1		(20,1)	0,0
Charges financières	(38,6)	0,5	38,1	0,0
Total Résultat financier	(18,5)	0,5	18,0	
		2,8	(25,3)	(22,5)
			2,0	2,0
		2,8	(23,3)	(20,5)
		(3,7)	5,6	1,9
Résultat courant des entr. intégrées	380,3			
Produits (pertes) exceptionnels	(1,2)		1,2	0,0
Dotation nette amort. écarts acquisition	(19,3)	19,3		0,0
Impôt sur les résultats	(136,2)			(136,2)
Quote-part de résultat des S.M.E.	(4,9)			(4,9)
Résultat net	218,7	4,6	0,0	223,3
Part des minoritaires	1,4			1,4
Résultat net (part du groupe)	220,1	4,6	0,0	224,7

4.2.1. Détail des retraitements sur le compte de résultat

	Paie- ments en actions	In- struments dérivés sur actions propres	Ecart s d'acquisition	Loca- tion financement	In- struments financiers	Autres	Total impact IFRS	
en M€								
<i>Notes explicatives</i>	4.4.4.	4.4.7.	4.4.5.	4.4.6.	4.4.2.			
Chiffre d'affaires							0,0	Chiffre d'affaires
Divers							0,0	Autres produits de l'activité
Consommation de prod. externe							0,0	Consommation de production externe
Charges de personnel	(3,8)			0,4			(3,8)	Autres achats consommés et var. stocks
Autres charges d'exploitation							(0,1)	Charges de personnel
Dotations nettes aux amort.				(0,4)		0,3	(10,8)	Charges externes
Dotations nettes aux provisions			(10,8)					Impôts et taxes
Résultat d'exploitation	(3,8)	0,0	(10,8)	0,0	0,0	0,3	(14,3)	Résultat opérationnel
Produits financiers								
Charges financières					0,5		0,5	
Total Résultat financier					0,5		0,5	
					2,8		2,8	Coût de l'endettement financier brut
							0,0	Produits de trésorerie et d'équiv. de trésorerie
					2,8		2,8	Coût de l'endettement financier net
		(1,2)			(2,5)		(3,7)	Autres produits et charges financiers
Résultat courant								
Produits (pertes) exceptionnels								
Dotation nette amort. écarts acq.			19,3				19,3	
Impôt sur les résultats							0,0	Impôt sur les résultats
Quote-part de résultat des S.M.E.							0,0	Quote-part de résultat des S.M.E.
Résultat net	(3,8)	(1,2)	8,5	0,0	0,8	0,3	4,6	Résultat net des activités poursuivies
Intérêts minoritaires							0,0	Part revenant aux intérêts minoritaires
Résultat net (part du groupe)	(3,8)	(1,2)	8,5	0,0	0,8	0,3	4,6	Résultat net (part du groupe)

4.2.2. Détail des reclassements sur le compte de résultat

	Extourne reclassement provisions pour retours d'ouverture	Divers produits et charges opérationnels	Provisions non utilisées	Différences de change	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Total impact IFRS	
en M€								
<i>Notes explicatives</i>		4.5.1.		4.5.1.	4.5.1.	4.5.1.		
Chiffre d'affaires	14,2						14,2	Chiffre d'affaires
Divers		(22,8)					(22,8)	Autres produits de l'activité
Consommation de prod. externe	(0,9)	(515,1)					(516,0)	Consommation de production externe Autres achats consommés et var. stocks
Charges de personnel	(2,0)	(610,0)					(612,0)	Charges de personnel Charges externes
Autres charges d'exploitation		1 340,1					1 340,1	Impôts et taxes
Dotations nettes aux amort.								Dotations nettes aux amortissements
Dotations nettes aux provisions	(10,9)		(23,1)			(0,4)	(34,4)	Dotations nettes aux provisions
	(0,4)	(62,0)	23,1	(0,3)		(0,8)	(40,4)	Autres produits et charges opérationnels
Résultat d'exploitation	0,0	0,0	0,0	(0,3)	0,0	(1,2)	(1,5)	Résultat opérationnel
Produits financiers				(4,3)	(15,8)		(20,1)	
Charges financières				4,6	33,5		38,1	
Total Résultat financier				0,3	17,7		18,0	
					(25,3)		(25,3)	Coût de l'endettement financier brut
					2,0		2,0	Produits de trésorerie et d'équiv. de trésorerie
					(23,3)		(23,3)	Coût de l'endettement financier net
					5,6		5,6	Autres produits et charges financiers
Résultat courant								
Produits (pertes) exceptionnels						1,2	1,2	
Dotation nette amort. écarts acquis.								
Impôt sur les résultats								Impôt sur les résultats
Quote-part de résultat des S.M.E.								Quote-part de résultat des S.M.E.
Résultat net	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Résultat net des activités poursuivies
Intérêts minoritaires								Part revenant aux intérêts minoritaires
Résultat net (part du groupe)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Résultat net (part du groupe)

4.3.1. Détail des retraitements sur le bilan

	Paie- ments en actions	Instruments dérivés sur actions propres	Ecarts d'acquisition	Location financement	Immobilisations corporelles	Instruments financiers	Impôts différés	Divers	Total impact IFRS
<i>Notes explicatives</i>	4.4.4.	4.4.7.	4.4.5.	4.4.6.	4.4.1.	4.4.2.	4.4.8		
Immobilisations incorporelles						(1,3)		(0,1)	(1,4)
Droits audiovisuels									
Autres immobilisations incorporelles						(1,3)		(0,1)	(1,4)
Ecarts d'acquisition			8,5						8,5
Immobilisations corporelles				0,6	30,9				31,5
Terrains									
Constructions					15,2				15,2
Autres immobilisations corporelles				0,6	15,7				16,3
Immobilisations financières									
Titres mis en équivalence									
Participations et créances rattachées									
Autres immobilisations financières									
Créances d'impôt non courantes							4,4		4,4
ACTIF NON COURANT	0,0	0,0	8,5	0,6	30,9	(1,3)	4,4	(0,1)	43,0
Programmes et droits de diffusion									
Matières premières et approvisionnements									
Créances clients et comptes rattachés						0,0			
Autres créances et comptes de régularisation		(7,0)				(2,5)			(9,5)
Instruments dérivés de change						0,9			0,9
Instruments dérivés de taux						11,3			11,3
VMP et disponibilités						(1,7)			(1,7)
ACTIF COURANT		(7,0)	0,0	0,0		8,0	0,0	0,0	1,0
TOTAL ACTIF	0,0	(7,0)	8,5	0,6	30,9	6,7	4,4	(0,1)	44,0
Capital									
Primes liées au capital									
Réserves consolidées	3,8	(5,1)		0,0	29,4	(3,6)	(6,1)	(0,1)	18,3
Résultat (part du groupe)	(3,8)	(1,1)	8,5	0,0		1,0	0,0	0,0	4,6
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	0,0	(6,2)	8,5	0,0	29,4	(2,6)	(6,1)	(0,1)	22,9
Intérêts minoritaires					1,5				1,5
CAPITAUX PROPRES	0,0	(6,2)	8,5	0,0	30,9	(2,6)	(6,1)	(0,1)	24,4
Provisions pour risques et charges									
Emprunts et dettes financières non courants				0,3		9,2			9,5
PASSIFS NON COURANTS	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	9,2	0,0	0,0	9,5
Emprunts et dettes financières courants				0,3		(1,2)			(0,9)
Instruments financiers dérivés de change						4,1			4,1
Instruments financiers dérivés de taux						2,5			2,5
Fournisseurs et comptes rattachés									
Autres dettes et comptes de régularisation		(0,8)				(5,3)	10,5		4,4
Provisions courantes									
PASSIFS COURANTS	0,0	(0,8)	0,0	0,3	0,0	0,1	10,5	0,0	10,1
TOTAL PASSIF	0,0	(7,0)	8,5	0,6	30,9	6,7	4,4	(0,1)	44,0

4.4. Description des principaux retraitements IFRS

4.4.1. Retraitement du siège social

La norme IAS 16 impose :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation,
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

L'application de ces principes a conduit le groupe TF1 à retraiter, de manière rétrospective, la valeur de son siège social, selon les paramètres synthétiques suivants :

	Valeur brute (M€)	Durées d'amortissement - normes françaises	Durées d'amortissement - normes IFRS
Constructions	57,9	15 à 25 ans	25 à 50 ans (1)
Agencements et installations	61,0	10 ans	12 à 15 ans (1)

(1) en fonction des composants identifiés

De plus, conformément aux dispositions de la norme IAS 16, une valeur résiduelle estimée à 30,1 M€ a été attribuée au composant « gros œuvre et structures » qui fait partie des constructions.

Ainsi, la valeur du siège social de TF1 appréciée à la date de transition aux IFRS (1^{er} janvier 2004) a été augmentée de 30,9 M€. Dans les capitaux propres du bilan d'ouverture, ce retraitement a pour contrepartie la part du groupe à hauteur de 29,3 M€ et la part des minoritaires à hauteur de 1,5 M€, dans la mesure où la filiale qui porte le siège social n'est pas détenue à 100%.

L'incidence du retraitement du siège social est non significative sur la dotation aux amortissements de l'exercice 2004.

4.4.2. Instruments financiers dérivés

La variation de la juste valeur des instruments financiers selon les normes IAS 32 et IAS 39 a une incidence positive sur le résultat IFRS 2004 de 1,0 M€ avant impôt différé, comptabilisé en « coût de l'endettement net » pour 3,4 M€ et en « autres produits et charges financières » pour (2,4 M€).

L'impact sur le coût de l'endettement net s'analyse de la façon suivante :

• variation juste valeur de l'emprunt obligataire :	(11,3)
• variation juste valeur du swap de variabilisation (300 M€) :	11,6
• variation juste valeur des autres instruments financiers de taux :	3,1
	<hr/>
	3,4

L'impact sur les autres produits et charges financières s'analyse comme suit :

• variation juste valeur des instruments de couverture de change :	(2,7)
• annulation prime du cap TF1 (139,5 M€) (1) :	0,6
• annulation remise au pair liée au swap de variabilisation (2):	(0,4)
• autres retraitements :	0,1
	2,4

(1) intégrée dans la variation de valeur des instruments de taux

(2) intégrée dans la valeur de marché de l'instrument financier

Au bilan, les principaux impacts sont décrits ci-après :

1. Au passif, l'impact le plus significatif correspond à la variation de valeur de l'emprunt obligataire pour un montant de 9,2 M€. Ce montant comprend essentiellement les impacts suivants :

- revalorisation à la juste valeur de la part couverte de la dette obligataire pour 12,8 M€,
- déduction des frais d'émission du nominal de l'emprunt pour un montant de (4,5 M€).

2. A l'actif, le swap de variabilisation a été inscrit pour un montant représentatif de sa juste valeur au 31 décembre 2004, soit 11,3 M€.

4.4.3. Comptabilisation de l'emprunt obligataire au coût amorti

La comptabilisation de l'emprunt obligataire au coût amorti a un impact de (0,2 M€) sur le résultat IFRS de l'exercice 2004 qui s'analyse comme suit :

• annulation de la dotation aux amortissements sur prime d'émission (1) :	0,4
• différentiel d'intérêts (taux effectif/taux facial) :	(0,6)
	(0,2)

(1) intégré dans le coût amorti de l'obligation

4.4.4. Paiements en actions

Ainsi qu'exposé à la note 3.2.10, les plans d'options de souscription d'actions émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2004 ont fait l'objet d'un retraitement conformément à la norme IFRS 2.

Sont donc concernés :

- le plan d'options n°7 attribué le 12 mars 2003
- le plan d'options n°8 attribué le 16 septembre 2004

La charge de personnel correspondante est étalée sur la durée d'acquisition de l'avantage consenti, soit linéairement sur 3 ans à compter de la date d'attribution.

L'incidence de ce retraitement est nulle sur les capitaux propres au 1er janvier et au 31 décembre 2004 dans la mesure où cette charge est comptabilisée en contrepartie d'une augmentation des réserves consolidées. La charge sur l'exercice 2004 s'élève à 3,8 M€.

4.4.5. Ecart d'acquisition

Conformément aux principes comptables français, le groupe TF1 amortissait ses écarts d'acquisition de manière linéaire sur des périodes n'excédant pas vingt ans, et pouvait être amené à constater un amortissement exceptionnel à la suite d'un test de perte de valeur réalisé selon la méthodologie décrite à la note 2-8 de l'Annexe aux comptes consolidés 2004 établis en normes françaises.

La norme IFRS 3 supprime l'amortissement des écarts d'acquisition et instaure l'obligation d'effectuer des tests de dépréciation systématiques conformément à la norme IAS 36 (cf. note 3.2.3.4).

La suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition a ainsi donné lieu à un impact net favorable de 8,5 M€ sur le résultat net 2004 correspondant aux amortissements linéaires des écarts d'acquisition enregistrés en normes françaises. En parallèle, les dépréciations d'écarts d'acquisition consécutives à des tests de perte de valeur (écarts d'acquisition Glem et Histoire), soit 10,8 M€, ont été conservées et reclassées en résultat opérationnel.

4.4.6. Contrats de location-financement

Au 31 décembre 2004, la valeur nette des immobilisations en location-financement au bilan consolidé de TF1 s'élève à 43,9 M€. Ces immobilisations sont constituées pour l'essentiel des terminaux loués aux abonnés de TPS, qui étaient déjà inscrits au bilan consolidé en normes françaises au titre du retraitement des contrats de crédit-bail.

Le recensement des contrats de location-financement autres que ceux relevant du crédit-bail à l'occasion de la transition aux normes IFRS a conduit à comptabiliser au bilan d'ouverture des immobilisations pour une valeur brute de 1,1 M€, et une dette financière de même montant. L'impact du retraitement de ces nouveaux contrats sur le résultat des exercices correspondants à la durée d'utilisation des biens est très peu significative.

Au 31 décembre 2004, ces biens figurent à l'actif pour une valeur nette de 0,6 M€, tandis que la dette financière correspondante s'élève à 0,7 M€.

4.4.7. Instruments sur actions propres

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, les instruments dérivés sur actions propres ont fait l'objet d'un reclassement dans les réserves consolidées. Ce reclassement s'applique à deux types distincts d'opérations :

- La vente d'options d'achat d'actions TF1 réalisée dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés (« TF1 Avenir 1 » et « TF1 Avenir 2 ») a conduit à l'encaissement de primes. En normes françaises, ces primes ont été enregistrées en passifs courants et étaient destinées à être recyclées en résultat à l'échéance de ces opérations. En normes IFRS, ces primes (qui s'élèvent à 2,1 M€) ont fait l'objet d'un reclassement en réserves consolidées au bilan d'ouverture. Au cours de l'année 2004, l'opération « TF1 Avenir 1 » étant parvenue à échéance, la prime issue de la vente des *calls* correspondants a impacté le résultat en normes françaises et cet impact a été annulé en contrepartie des réserves dans les comptes établis en normes IFRS (pour un montant de 1,3 M€).
- TF1 a acheté des options d'achat d'actions TF1 en couverture du plan d'options de souscription d'actions n°8. La prime de ces *calls*, qui s'élève à 7,0 M€, a été reclassée en normes IFRS, d'autres créances en réserves consolidées.

4.4.8. Impôts différés

L'impact de l'application des normes IFRS sur les rubriques d'impôt différé en 2004 correspond à l'incidence fiscale des différents retraitements mentionnés ci-dessus. L'impact le plus significatif, comptabilisé au bilan du 1^{er} janvier 2004, correspond à la prise en compte de la fiscalité différée liée au retraitement du siège social (cf. note 4.4.1.)

Le retraitement de l'impôt différé en normes IFRS n'a pas d'incidence significative sur le résultat de l'exercice 2004.

4.5. Description des principaux reclassements IFRS

4.5.1. Présentation du compte de résultat

Le groupe TF1 a choisi d'appliquer, pour la présentation du compte de résultat consolidé en normes IFRS, la recommandation 2004-R.02 du Conseil National de la Comptabilité.

Outre les différences de présentation qui résultent des prescriptions de la norme IAS 1 et des autres normes IFRS conduisant notamment à la disparition de certains postes (résultat exceptionnel, amortissement des écarts d'acquisition...), l'adoption de la présentation proposée par le C.N.C. se traduit par un certain nombre de reclassements dont les principaux sont les suivants :

- ventilation du poste « autres charges d'exploitation » dans les postes « autres achats consommés et variations de stocks », « impôts et taxes », « autres produits et charges opérationnels » ;
- reclassement des reprises de provisions non utilisées et de la majeure partie des « autres produits d'exploitation » en « autres produits et charges opérationnels » ;
- ventilation du résultat financier entre « coût de l'endettement financier net » et « autres produits et charges financiers » conformément aux dispositions de la recommandation 2004-R.02 du C.N.C.

4.5.2. Présentation du bilan

Hormis la comptabilisation d'actifs et de passifs auparavant non reconnus dans le référentiel français (en particulier les instruments financiers conformément à IAS 39), la nouvelle présentation du bilan obéit essentiellement aux principes définis par la norme IAS 1 – *Présentation des états financiers*.

L'application de la norme IAS 1 n'introduit pas de différence de format majeure par rapport au bilan consolidé présenté jusqu'à présent par le groupe TF1 en normes françaises. En particulier, la distinction courant/non courant des éléments de bilan, présentée par la norme comme préférentielle et à ce titre retenue par le groupe, ne modifie pas sensiblement les équilibres de l'actif (immobilisé/circulant) et du passif (long terme/court terme) tels qu'ils étaient présentés jusqu'ici.

Les actifs courants sont ceux que le groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non courants (en particulier les actifs d'impôts différés que IAS 12 prescrit de classer en non-courant, alors qu'ils faisaient auparavant partie de l'actif circulant).

Les passifs courants sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non courants.

C'est au passif que la distinction courant/non courant introduit les différences de présentation les plus notables : outre un reclassement des passifs d'impôts différés symétrique par rapport à celui de l'actif, elle conduit à distinguer la part courante de la part non courante de la dette financière et des provisions pour risques et charges, et donc de dissocier des éléments auparavant présentés sur une seule ligne du bilan.

Le groupe TF1 considère que la majeure partie de ses provisions pour risques font partie du cycle d'exploitation ; elles constituent donc des passifs courants. Les seules provisions non courantes identifiées par le groupe correspondent aux indemnités de départ en retraite et aux congés d'ancienneté, qui sont par nature à échéance lointaine.

Les dettes financières, quant à elles, sont ventilées en dettes courantes ou non courantes en fonction de leur échéance.

4.5.3. Reclassement en écarts d'acquisition des fonds de commerce activés lors de regroupements d'entreprises

Les fonds de commerce issus de regroupements d'entreprise (les principaux concernant les groupes Eurosport et TPS) ne réunissaient pas l'ensemble des critères que doivent respecter les actifs incorporels pour pouvoir faire l'objet d'une reconnaissance au bilan en vertu de la norme IAS 38. Pour cette raison, ces fonds de commerce ont été intégralement reclassés, à la date de la transition aux normes IFRS, sous la rubrique écarts d'acquisition, pour un montant de 772,7 M€.

4.6. Principales incidences des normes IFRS sur le tableau de flux de trésorerie

En termes de présentation, le format de tableau de flux de trésorerie défini par la norme IAS 7 et enrichi par la recommandation n°2004-R.02 du CNC est relativement proche de celui déjà utilisé par le groupe TF1 dans le référentiel français. Les différences majeures proviennent de la nécessité de présenter distinctement les flux de trésorerie relatifs à l'impôt et aux intérêts nets versés dans la période.

La plupart des retraitements IFRS dans le groupe TF1 sont sans impact sur la variation de la trésorerie nette. Cependant, le traitement prescrit par IAS 39 du swap de pré-couverture de l'emprunt obligataire, souscrit par TF1 SA en 2003, se traduit par un transfert des intérêts perçus sur la jambe fixe dans le poste « Instruments financiers actifs ». Ce reclassement a pour conséquence de diminuer la trésorerie nette de 1,7 M€ en 2004.

Les autres retraitements qui correspondent, principalement, à des différences d'évaluation d'actifs et de passifs existants, et accessoirement, à la reconnaissance de nouveaux éléments au bilan ou au compte de résultat, sont sans conséquence sur les flux de trésorerie.

4.7. Chiffres-clés en normes IFRS aux arrêtés 2004 et 1^{er} trimestre 2005

En M€	3 mois 2004	6 mois 2004	9 mois 2004	12 mois 2004	3 mois 2005
Chiffre d'affaires	713,4	1 494,9	2 068,7	2 849,6	713,9
Résultat opérationnel	119,1	278,4	285,0	383,0	100,2
Résultat net (part du Groupe)	70,9	166,1	167,2	224,7	60,9
Capitaux propres	960,1	918,3	914,9	975,5	1 025,4
Endettement financier net	440,6	606,0	475,0	413,7	442,7
Gearing en %	45,9%	66,0%	51,9%	42,4%	43,2%

5. Rapport spécifique des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés retraités IFRS de l'exercice 2004

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société TF1 SA, nous avons effectué un audit des informations financières IFRS 2004 présentant l'impact attendu du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, sur le bilan d'ouverture consolidé au 1er janvier 2004, le bilan consolidé au 31 décembre 2004 et le compte de résultat consolidé ainsi que le tableau des flux de trésorerie consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2004 (les « informations financières IFRS»), telles qu'elles sont jointes au présent rapport.

Les informations financières IFRS ont été établies sous la responsabilité du Conseil d'administration, dans le cadre du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, à partir des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 préparés en conformité avec les règles et principes comptables français (les « comptes consolidés »), qui ont fait l'objet de notre part d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Notre audit nous a conduit à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les informations financières IFRS.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les informations financières IFRS ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces informations financières. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour leur établissement et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les informations financières IFRS ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes annexes, lesquelles précisent comment la norme IFRS 1 et les autres normes comptables internationales adoptées dans l'Union européenne ont été appliquées et indiquent les normes, interprétations, règles et méthodes comptables qui, selon la direction, devraient être applicables pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1.1 qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative présentée dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourrait être différente des informations financières 2004 jointes au présent rapport, afin de tenir compte des évolutions éventuelles des normes IFRS et de leur adoption par l'Union européenne.

Par ailleurs, nous rappelons que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les informations financières IFRS ne constituent pas des comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Elles n'incluent pas l'information comparative relative à l'exercice 2003, ni toutes les notes annexes exigées par le référentiel IFRS qui seraient nécessaires pour donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Paris La Défense et Paris, le 27 mai 2005

Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD

Michel ROSSE

SALUSTROREYDEL

Membre de KPMG International

Jean-Pierre CROUZET